

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2003

L'an deux mille trois et le dix huit décembre, le Conseil Municipal de CARBONNE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mme LIBERATI, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mr VIGNES, Mme DELETTRE, Mer SEGALA, Mme FAUP, Mrs BENAC, BARRAU.

Etaient absents excusés : Mr CONTRERAS, Mlle TEMPESTA, Mmes LIBRET-LAUTARD, LAUTRE, Mrs TURREL, TEBANI,

Etait absente : Mlle CAMBUS.

Secrétaire de séance : Mme MARCHET.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Débat d'orientation budgétaire 2004.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean COT, adjoint chargé des finances.

Monsieur Cot indique que le compte administratif prévisionnel 2003 fait apparaître un déficit d'investissement de 5556 € et un excédent de fonctionnement de 740 516 €.

En ce qui concerne le budget primitif 2004, la section de fonctionnement s'élève à 3 773 486 € sachant que la moitié du budget est consacrée au personnel et $\frac{1}{4}$ aux charges générales.

Monsieur Cot indique qu'il faut débattre de l'évolution des 4 taxes. En effet vu le retard dans certaines de ces taxations, vu les besoins grandissants de la commune, monsieur Cot pense qu'une augmentation au vu de l'indice du coût de la vie peut être envisagée (2.3 %)

Madame Libérati précise que l'on raisonne en pourcentage et non en points.

Monsieur Ormières ajoute que cette augmentation ne concernerait que la part communale.

Proposition est faite d'augmenter la taxe d'habitation, la taxe sur les propriétés bâties et non bâties de 2% et la taxe professionnelle de 1 %.

Monsieur le Maire précise que la décentralisation est en marche ; les besoins financiers des collectivités vont être grandissants notamment en raison du retrait inéluctable de la DDE.

Le Conseil Municipal vote à la majorité pour l'augmentation du taux des 4 taxes (une abstention : Monsieur Bénac).

Monsieur Cot indique que le montant de la section d'investissement pour 2004 s'élève à 2 978 090 €.

Monsieur Cot souligne que le bilan de l'aide financière du Conseil Général et du Conseil Régional sur une construction finie est de 30 % étant donné que la maîtrise d'œuvre n'est pas subventionnée.

Monsieur le Maire ajoute que l'Etat, quant à lui, subventionne la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Cot indique que l'emprunt prévu pour 2004 est évalué à 240 000 € et que depuis 4 ans les investissements prévus connaissent un taux de réalisation de plus en plus important. Monsieur Cot fait part des modifications concernant les subventions aux associations : augmentation pour le judo et le cyclisme, éclatement de la subvention relative au rugby entre le COC et le RCL XV.

Quant au budget des Pompes Funèbres, Monsieur Cot indique qu'il sera clôturé au 31/12/03.

Monsieur Ormières demande ce qu'il en est du devenir du Comité des Fêtes.

Monsieur Cot répond que des personnes souhaitent reprendre l'association mais pour l'instant rien n'est officiel. La somme allouée annuellement est inchangée mais reste gelée jusqu'à une reprise officielle.

Monsieur Cot indique que le budget du Claous est enfin clôturé.

Quant au budget du Logis, il sera présenté en équilibrant les charges.

Monsieur Vignes demande quand auront lieu les premières ventes.

Monsieur Cot espère qu'elles interviendront fin 2004.

Monsieur Cot présente le budget de l'eau : 2 agents à temps complet y sont employés. En 2004 les travaux de l'Escanat seront effectués. Etant donné que les travaux d'AEP sont modérés, une augmentation des tarifs n'est pas proposée.

Monsieur Cot évoque le budget de l'assainissement dont les travaux sont lourds pour le budget. Monsieur Bénac demande dans quel délai les travaux d'extension programmés dans le schéma communal d'assainissement se termineront.

Monsieur le Maire répond que dans 10 ans tout devrait être achevé.

Monsieur Cot indique qu'au vu de la programmation de ces travaux, il faudra sensiblement augmenter les tarifs entre 2005 et 2006 ; une réflexion devra être entamée.

2. Contrat emplois-jeunes.

Monsieur Maury fait part au Conseil Municipal des propositions de la commission du personnel suite à la fin des contrats emplois-jeunes.

Monsieur Maury précise que la fin de ces contrats a conduit la commission du personnel à beaucoup réfléchir. « En effet il y a 5 ans que ces agents sont là et qu'ils ont été appréciés pour leur travail et leur motivation. De plus on les a encouragés à préparer et à passer le concours d'agent de police municipale ; pourtant nous nous retrouvons en fin de course sans le concours. Ce concours est le passage forcé pour pouvoir les employer comme agent de police municipale. Il a fallu trouver une solution acceptable. Pour cela une analyse des tâches effectuées a été réalisée : la commission a noté que de nombreuses tâches ne relevaient pas de la police municipale. »

La commission du personnel en a conclu que deux policiers municipaux étaient indispensables mais pas trois. « Ainsi l'un d'eux peut être membre du service Police Municipale sans être agent de police municipale titulaire du concours. Celui-ci aurait le garde d'agent d'entretien chargé du stationnement.

Quant au second, s'il décroche le concours pour lequel il est admissible alors le poste lui sera réservé. Sinon nous lui donnerons 6 mois de plus sous la forme d'un CDD »

Monsieur Maury ajoute que s'il n'a pas le concours nous n'avons aucun poste disponible à lui proposer.

Monsieur Maury propose donc de créer un poste d'agent d'entretien chargé du stationnement et un poste d'agent de police municipale.

Monsieur Bénac demande si l'agent d'entretien chargé du stationnement sera en tenue.

Monsieur Maury répond que oui.

Monsieur Bénac indique que cet effectif avait été souhaité et que ces 2 agents ont fait preuve de dévouement, de courage et d'implication. De plus une complémentarité a vu le jour avec la Communauté de Brigades.

Monsieur Bénac ajoute que dans certaines collectivités territoriales les emplois jeunes ont été intégrés sans concours.

Monsieur Bénac convient des efforts consentis par la municipalité pour qu'ils obtiennent le concours mais indique qu'il attache plus d'attention au traitement humain qu'au traitement lié à l'obtention du concours.

Monsieur Bénac demande à ce que l'on se renseigne pour savoir comment le Conseil Général et la mairie de Blagnac ont fait pour maintenir les emplois jeunes dans leur poste.

Monsieur le Maire répond que la filière Police municipale impose l'obtention d'un concours, or le Conseil Général n'a pas de police et a la possibilité de recruter sans concours.

Monsieur Bros ajoute qu'il ne faut pas créer des emplois pour faire plaisir aux gens et que nous ne sommes pas fautifs s'ils n'ont pas eu le concours.

Monsieur Bros estime qu'étant donné les critères de recrutement imposés il faut une personne titulaire du concours.

Monsieur Bénac s'étonne du fait que nous avons besoin de 3 policiers municipaux il y a 5 ans et qu'aujourd'hui 2 suffisent.

Madame Bouffartigue précise qu'une grande partie de leurs fonctions n'entre pas dans le cadre de l'activité policière ; il n'y a pas une revue à la baisse de la fonction policière.

Monsieur Bros rappelle qu'il s'agissait d'agents de sécurité et pas de policiers municipaux.

Monsieur Maury regrette qu'à l'occasion des embauches réalisées dans le cadre des 35h, on ne leur ait pas proposé un poste et cela même si un refus était prévisible.

Monsieur Bénac propose de maintenir les deux emplois-jeunes dans leur poste sans le concours.

Monsieur Maury propose de créer un poste d'agent d'entretien chargé du stationnement et un poste d'agent de police municipale.

Adopté à la majorité (un vote Contre : Monsieur Bénac)

3. Création d'un poste d'agent administratif.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Dreher a quitté les services techniques pour la direction de la régie des transports. Aussi est-il nécessaire de créer un poste d'agent administratif à temps complet pour la remplacer.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

4. Assainissement des eaux pluviales Avenue de Toulouse.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été lancé afin de réaliser l'assainissement des eaux pluviales Avenue de Toulouse.

L'estimation du maître d'œuvre était de 65 762 € HT pour la tranche ferme et de 61 390 € HT pour la tranche conditionnelle.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le mieux-disant c'est-à-dire l'entreprise GIESPER qui a estimé la tranche ferme à 65 717.20 € HT et la tranche conditionnelle à 61 038.70 € HT.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

5. Prorogation subvention.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention avait été obtenue du Conseil Général le 18/10/2000 pour la réalisation de travaux d'assainissement.

Or toute subvention du Conseil Général doit être soldée dans un délai maximum de 3ans ; la subvention en question n'a pas pu être soldée dans les délais impartis. Un reliquat de 8077.14 € doit encore être demandé.

Aussi le Conseil Général nous demande t-il de lui adresser une délibération du Conseil Municipal sollicitant l'octroi d'une subvention complémentaire dans la limite des crédits restant au titre de l'opération.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

6. Dépenses d'investissement : budget des services de l'eau et de l'assainissement.

Afin de pouvoir réaliser les dépenses votées en 2003 mais non encore engagées, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de celles prévues dans les budgets 2003.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

7. Aide à la diffusion

Monsieur le Maire rappelle que les spectacles organisés par la mairie peuvent bénéficier d'une aide à la diffusion du Conseil Régional : cette aide représente 40 % du coût du spectacle.

Un spectacle est concerné : « je suis un homme » d'après Primo Lévi par la Cie Bille en Tête.

Prix du spectacle : 1 220 euros. Montant de l'aide à la diffusion : 488 euros.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide financière du Conseil Régional.

Adopté à l'unanimité.

8. Présentation des rapports sur l'eau et l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation annuelle de présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Ces rapports présentés pour la 1^{ère} fois ont été réalisés avec le concours de la DDAF.

Mademoiselle Martin, directrice générale des services, procède à la présentation de ces rapports.

QUESTIONS DIVERSES.

A. Assurance groupe du personnel communal.

Monsieur Maury informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion a commis une erreur lors de l'envoi des courriers nous informant de l'attribution du contrat d'assurance à AXA.

En effet le taux n'est pas de 5.62 % mais de 6.20 %.

Le surcoût est de 8059 €.

Monsieur Maury propose au Conseil Municipal de redélibérer sur ce nouveau taux.

Adopté à l'unanimité.

B. Opposition à la suppression du poste de l'agent en gare de Longages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de soutenir le Conseil Municipal de Longages. En effet la suppression du poste d'agent de gare est prévue. La mairie de Longages nous demande de nous opposer à cette suppression au nom du maintien du service public et de la sécurité des voyageurs.

Adopté à l'unanimité.

C. Composition des commissions.

Monsieur Bénac demande à participer aux commissions Travaux, Scolaire, Urbanisme et Personnel.

Monsieur le Maire indique qu'une réponse lui sera apportée lors du prochain Conseil Municipal.

Séance levée à 23 heures